

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK
Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars
Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2017 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)				
	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016	Evolution décembre 17- décembre 16
1- Produits d'exploitation bancaire	125 487	99 755	445 121	382 189	62 932
*Intérêts	79 582	65 253	280 302	240 011	40 291
*Commissions en produits	15 571	14 331	58 853	54 618	4 235
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	30 334	20 171	105 966	87 560	18 406
2- Charges d'exploitation bancaire	57 018	43 458	202 652	169 839	32 813
*Intérêts encourus	53 714	40 560	192 193	160 116	32 077
*Commissions encourues	3304	2898	10 459	9 723	736
3- Produit Net Bancaire	68 469	56 297	242 469	212 350	30 119
4- Autres produits d'exploitation	28	27	109	108	1
5- Charges opératoires, dont:	38 070	34 958	134 164	121 532	12 632
*Frais de personnel	22 961	21 189	81 525	74 207	7 318
*Charges générales d'exploitation	11 493	10 572	39 205	35 556	3 649
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 515 253	1 297 414	217 839
*Portefeuille-titres commercial			1 021 409	835 510	185 899
*Portefeuille-titres d'investissement			493 844	461 904	31 940
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 150 359	3 654 368	495 991
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 689 210	4 082 786	606 424
*Dépôts à vue			1 607 782	1 372 768	235 014
*Dépôts d'épargne			992 975	890 793	102 182
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			230 312	149 186	81 126
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			597 611	555 032	42 579

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice).
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 décembre 2017.

Au terme du **quatrième trimestre 2017**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et agios réservés** ont atteint **4.150,4 MD fin décembre 2017** contre **3.654,4 MD** au **31/12/2016**, soit une augmentation de **13,57 %**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.689,2 MD** au **31-12-2017** contre **4.082,8 MD à fin décembre 2016** soit une hausse de **14,85 %**. Cette hausse s'explique en grande partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.607,8 MD au 31/12/2017** contre **1.372,8 MD à fin décembre 2016**, soit une augmentation de **17,12 %**.
 2. Une bonne progression des comptes épargne de **11,47 %** et dont le solde s'est établi à **993 MD** au **31/12/2017** contre **890,8 MD** au **31/12/2016**.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **1.021,4 MD à fin décembre 2017** contre **835,5 MD** au **31/12/2016**, soit une hausse de **185,9 MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **461,9 MD** au **31 décembre 2016** à **493,8 MD** au **31 décembre 2017** soit une augmentation de **31,9 MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **16,46%** pour atteindre **445,1 MD** au **31/12/2017** contre **382,2 MD** au **31/12/2016**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **202,7 MD** au **31 décembre 2017** contre **169,8 MD** au **31 décembre 2016** soit une hausse de **19,38 %**.

- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-12-2017** s'est inscrit à **242,5 MD** contre **212,3 MD** au **31-12-2016**, soit une évolution de **14,23 %**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **134,2 MD** à **fin décembre 2017** contre **121,5 MD** à **fin décembre 2016** soit une augmentation de **10,45 %**.